

# Saviez-vous que...

**75 000 Canadiens**

sont victimes d'un infarctus  
chaque année?\*

**50 000 Canadiens**

subissent un AVC chaque année?\*

**1 Canadien sur 3**

souffrira d'un cancer au cours de sa vie?\*

## Pourtant...

**82%** 

des gens survivent à un premier infarctus\*

**75%** 

des gens se relèvent d'un premier AVC\*

**55%** 

des gens guérissent du cancer\*

\* Sources : Société canadienne du cancer et Fondation des maladies du cœur

**Cinq maladies couvertes**  
Montant assuré de 15 000 \$

Être atteint d'une maladie grave peut avoir  
des impacts émotifs et financiers considérables.

**L'assurance Maladies graves vous libère  
des soucis financiers pour que vous  
puissiez vous concentrer sur l'essentiel:  
vous rétablir!**

## Souscription facile

Aucun examen médical requis

Obtenez une soumission dès  
aujourd'hui, sans obligation  
de votre part

Il vous suffit de répondre à un questionnaire et de  
satisfaire aux critères de sélection de Croix Bleue<sup>1</sup>.  
La prime est établie en fonction de votre âge. Il  
suffit de quelques minutes seulement pour vous  
protéger pour la vie.

<sup>1</sup> Assurance offerte pour les personnes de 16 à 59 ans.

### Garantie de satisfaction

Vous avez 10 jours pour lire attentivement le  
contrat après sa réception. Si vous n'êtes pas  
entièrement satisfait, il suffit de nous appeler et  
nous vous rembourserons toute prime déjà payée.

Appelez dès aujourd'hui  
pour souscrire :

**1 855 818-5038**

11QA0009F (02-12)



La présente ne constitue pas un contrat. Les conditions générales sont décrites dans la police  
d'assurance émise par Croix Bleue.<sup>MC</sup> Le nom et le symbole Croix Bleue du Québec sont des  
marques déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par  
l'Association d'hospitalisation Canassurance faisant affaire sous le nom de Croix Bleue du Québec.

## Assurance Maladies graves



Tranquillité d'esprit et sécurité financière



## ■ Un Canadien sur quatre sera atteint d'une maladie grave avant sa retraite.

Une maladie grave peut se présenter au moment où l'on s'y attend le moins. Que ce soit un cancer, un infarctus ou un AVC, c'est une terrible nouvelle qui change le cours de votre vie.

### Si vous êtes atteint d'une maladie grave:

- Qui prendra soin de vous?
- Comment vous rétablirez-vous?
- Comment faire face aux dépenses imprévues?

## Sécurité financière et tranquillité d'esprit

Avec l'assurance Maladies graves de Croix Bleue, vous recevez 15 000 \$ en montant forfaitaire pour faire face aux dépenses qu'entraîne une maladie grave.

**Ce montant vous aidera à combler la perte de revenus et à faire face aux inévitables dépenses qu'entraîne une maladie grave. Les frais suivants sont également remboursés:**

- Frais d'une aide ménagère à domicile ou de gardiennage: 25 \$ par jour, jusqu'à 1 000 \$
- Frais de transport pour obtenir des traitements ou un suivi médical: jusqu'à 2 500 \$
- Frais de réaménagement de la résidence ou de la voiture en cas de déficience motrice permanente: jusqu'à 5 000 \$
- Assistance avant, pendant et après le traitement

Appelez dès aujourd'hui au:  
**1 855 818-5038**



L'assurance Maladies graves de Croix Bleue couvre les maladies suivantes:

- AVC
- cancer
- infarctus
- greffe ou insuffisance rénale
- pontage coronarien

## Primes mensuelles abordables

### Primes mensuelles pour un montant d'assurance de 15 000 \$

Primes – Non-fumeurs

Âge	Femme	Homme
30 à 34 ans	11,71 \$	14,86 \$
35 à 39 ans	14,95 \$	19,72 \$
40 à 44 ans	18,73 \$	26,83 \$
45 à 49 ans	23,86 \$	36,73 \$
50 à 54 ans	30,34 \$	49,87 \$
55 à 59 ans	39,25 \$	67,87 \$

Ces primes sont données à titre indicatif. Communiquez avec Croix Bleue pour une estimation gratuite et sans obligation. Vous devez détenir une carte de la RAMQ pour souscrire.

## Programme Assistance de Croix Bleue

Avec l'assurance Maladies graves de Croix Bleue, vous aurez également accès au programme Assistance exclusif à Croix Bleue, une aide précieuse pour vous aider à gérer les petits soucis reliés à la maladie.

### Obtenez gratuitement:

- Des conseils santé sur demande
- Une assistance juridique par téléphone
- Des soins infirmiers à domicile
- Service de livraison de médicaments à domicile
- Assistance à la prise de rendez-vous
- Système de télésurveillance
- Frais de transport d'un ami ou d'un proche venu vous aider (250 \$ par hospitalisation)
- Rabais Avantage Bleu: des rabais exclusifs aux membres sur une foule de produits et services de santé